



REGLEMENT

Article 1 : Objet

Le Lions Club de Thann-Cernay organise une manifestation donnant la possibilité à tous les jeunes de 10 à 22 ans de se produire devant un public.

Il s'agit de mettre à l'honneur de jeunes talents et de leur permettre de présenter leur numéro (danse, théâtre, chant, magie, musique, arts du cirque, humour, ...) pendant 3 à 7 minutes. Le numéro peut être présenté seul, ou par un groupe ou une troupe.

Article 2 : Organisation

L'inscription des candidatures est libre et gratuite.

Déroulement des inscriptions/Présélections

Pour permettre cette manifestation, deux phases sont à respecter:

Première phase:

Le bulletin d'inscription pourra être obtenu sur simple demande par email adressé à : pujols@club-internet.fr. Il est également téléchargeable sur <http://lions-thann-blogspot.com>

Les dossiers d'inscription complets sont à retourner au plus tard **le 30 septembre 2018**

Ces dossiers devront comporter

- le bulletin d'inscription dûment complété et signé (signature d'un parent – représentant légal - lorsque le candidat est mineur).
- le présent règlement dûment (signature d'un parent – représentant légal - lorsque le candidat est mineur).
- une vidéo de la prestation

Dans le cas d'un groupe, chaque membre doit compléter et signer un bulletin d'inscription (ou de l'un de ses parents pour les membres mineurs).

Ce dossier d'inscription devra être adressé au plus tard **le 30 septembre 2018** :

- Par e-mail à pujols@club-internet.fr
- Par courrier postal à : Sophie PUJOL BAINIER, 1 rue du Ruisseau - 68210 BRECHAUMONT

La réception de l'inscription sera confirmée par email dès réception du dossier complet.

La confirmation comprendra des informations générales relatives au déroulement des auditions.

Ne peuvent s'inscrire les descendants et collatéraux des membres du Comité de sélection et du Jury.



Deuxième phase:

Le jury de présélection se réunira les 5 et 6 octobre 2018

Les candidats seront informés de leur sélection dès le lundi 8 octobre 2018

Article 3 : Comité/Jury et prix

3.1 Composition et prérogatives du Comité de sélection et du Jury

Un Comité de sélection composé notamment de membres du Lions Club retiendra les candidats qui pourront se produire lors de la manifestation. À cette occasion, le Comité définira également des catégories homogènes en fonction du nombre et de l'âge des candidats.

Lors de la manifestation, les prestations seront jugées par un Jury composé de personnalités qualifiées du monde musical ou artistique (artistes, professeurs, chefs d'orchestre, journalistes, directeurs de théâtres ou d'opéras...)

Les délibérations du Comité de sélection et du Jury sont secrètes et ses décisions sans appel. Un membre du Jury qui est ou a été le professeur d'un candidat ne peut participer aux votes le concernant et veillera à ce titre à donner pouvoir à un autre membre.

Le bureau du Lions Club de Thann-Cernay est seul habilité à prendre les décisions propres à régler tout problème lié à l'organisation des épreuves qui ne trouveraient pas de réponse clairement explicitée dans le présent règlement.

3.2 Prix :

Des prix seront attribués aux lauréats dans chacune des catégories définies par le Comité de sélection.

Article 4 : Aspects légaux

La manifestation donnera lieu à des photographies et vidéos par le Lions Club à des seules fins de communication et de promotion des activités du Club, sans finalité commerciale de quelque ordre que ce soit.

L'inscription d'une personne majeure ou mineure (dûment autorisée par un de ses représentant légaux) implique en conséquence que les candidats (et leurs représentants légaux) autorisent le Lions Club à :

- réaliser des images par un dispositif analogique ou numérique de captation d'images (photographies, vidéos) ;
- utiliser les prises de vue réalisées en vue de leur publication sur le site Internet du Club, et le cas échéant de la réalisation d'un montage sur un support audio-visuel numérique ou de leur publication dans un article/d'une plaquette sur support papier.

Les images réalisées pourront ainsi être reproduites et représentées sur le site Internet à l'adresse indiquée ci-après : <http://lions-thann-blogspot.com> ainsi que sur le site Facebook du club : <https://www.facebook.com/groups/lions.thanncernay> ou toute autre adresse de



substitution créée par le Lions Club. Les candidats se déclarent informés du fait que les prises de vues réalisées seront diffusées sur le réseau internet et que la communication au public ainsi réalisée ne peut pas nécessairement être contrôlée (caches, risque de création de liens hypertextes, copies des photographies ou vidéos).

L'autorisation est accordée à titre gratuit. En conséquence, aucune rémunération ou dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée au Lions Club.

Le Lions Club s'interdit :

- de céder ou concéder le bénéfice de la présente autorisation à un tiers et ;
- de diffuser toute prise de vue qui pourrait porter atteinte à la dignité, à l'honneur de la personne photographiée ou filmée.
-

Les candidats (ou leurs représentants légaux) pourront à tout moment demander à ce que les prises de vue soient retirées du site ou fassent l'objet d'un floutage. Cette demande sera formulée auprès du Président en exercice du Lions Club de Thann-Cernay par lettre recommandée avec accusé de réception. Le retrait ou le floutage sera effectué dans un délai raisonnable au regard des contraintes techniques imposées par la modification de la ou des pages dont le Lions Club assure directement la maintenance et sur lesquelles figurent les prises de vues.

Le Lions Club décline toute responsabilité s'agissant des copies ou caches dont techniquement il ne peut avoir la maîtrise.

La participation à cette manifestation sous-entend l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait àle

Signature Précédée de la mention Lu et Approuvé

Le candidat ou son représentant légal



BULLETIN D'INSCRIPTION
Soirée Découverte de Jeunes Talents 2018
A retourner impérativement avant le 30 septembre 2018
Avec le règlement signé et la vidéo de présentation

Nom : Prénom :

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Age : _____ Date de Naissance _____

Ma proposition : _____

Si groupe, nombre de personnes : _____

Durée approximative : _____ Besoin en matériel(s) : _____

J'autorise le Lions Club de Thann Cernay à photographier ou filmer ma prestation pour une utilisation sur son site Internet et dans les médias

Date : _____ Signature : _____

Pour les candidats mineurs, autorisation parentale :

nous soussignés, Mme / M (*) _____ ,

représentant(e) légal(e) de (*) _____ ,

autorisons notre fils / fille à participer à la soirée "Découverte Jeunes Talents" organisée
par le Lions Club de Thann Cernay, édition 2018.

Date : _____ Signature(s) : _____

(*) : Prénom Nom

Formulaire à retourner de préférence scanné par email à : pujols@club-internet.fr

ou papier : Sophie PUJOL BAINIER - 1 rue du Ruisseau - 68210 BRECHAUMONT